



Préfailles, le 22 septembre 2011

Le Maire

A

Madame Edith MARTINE  
Association pour la sauvegarde de  
l'environnement de Port Meleu –  
31 rue Saint Dominique  
44770 PREFAILLES

**Objet** : Evolution PLU

**Réf.** : JLLB/MA

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Bois Roux mais il a aussi affirmé sa volonté de réviser ou modifier le PLU, afin notamment de permettre la révision de l'ensemble du règlement applicable actuellement.

Une première étape a été franchie avec la réalisation d'un diagnostic sur l'identité paysagère et patrimoniale de Préfailles par le CAUE. Une réunion publique a été organisée le 5 juillet dernier afin de présenter cette étude à la population et de nombreuses fiches « conseils » ont été distribuées durant toute la saison.

Afin de continuer à préparer la révision ou la modification du PLU, nous aimerions connaître vos suggestions pour faire évoluer ce document d'urbanisme et ainsi déterminer la procédure applicable. En effet, le PLU peut faire l'objet de trois types de procédures selon l'importance des modifications envisagées :

- la procédure de **révision** est obligatoire si les orientations inscrites au PADD (et donc l'économie générale du projet de la commune) sont remises en cause : par exemple pour un projet qui touche des secteurs sensibles (espace boisé classé, zone agricole, naturelle et forestière...) ou qui comporte de graves risques de nuisances.

- la procédure de **révision simplifiée** est choisie en raison du caractère d'intérêt général spécifique donné à un projet, pour cela le projet doit être reconnu d'intérêt général.

- la procédure de **modification**, la plus simple et la plus rapide, est choisie quand les changements décidés concernent uniquement les règlements, et pas le PADD.

Je souhaiterais recevoir l'ensemble de vos suggestions pour le **2 novembre au plus tard** afin d'organiser une réunion en fin d'année et ainsi prendre les décisions adéquates quant à la procédure à mener pour notre PLU.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout document ou renseignement que vous jugeriez nécessaire à votre réflexion.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Jean Luc LE BRIGAND

